

Charte d'engagement pour les stages de La Musique de Léonie



La musique de Léonie est une association dont le but est de permettre à chacun de s'épanouir dans une activité musicale à travers les œuvres de Julien Joubert ou parfois d'autres compositeurs.

Notre association propose de nombreux chœurs, stages et activités pour les enfants et les adultes quel que soit leur niveau.

Selon les projets, le rythme de travail et le niveau requis sont différents afin que chacun puisse évoluer dans un cadre de travail qui lui correspond.

Nous nous fixons des objectifs ambitieux et le succès de nos activités passe avant tout par le respect et l'engagement de chacun dans le projet pour lequel il s'inscrit.

Lorsqu'un stage est finalisé par un concert, cette représentation fait partie intégrante du stage. Les stagiaires doivent être présents pour cette présentation publique.

En cas d'annulation du stage par l'association La musique de Léonie, l'inscription sera remboursée.

En cas d'annulation de la part du stagiaire, le remboursement ne sera possible qu'en cas de force majeure sur présentation d'un justificatif.

En signant cette charte via le formulaire d'inscription, vous donnez votre accord pour l'utilisation (pour vous-même ou votre enfant), sans aucune contrepartie financière, de votre image et votre voix, dans le cadre exclusif du projet de l'association, pour la diffusion en ligne (site internet, chaîne Youtube et réseaux sociaux de La musique de Léonie, Radio, Télévision) et la communication de l'association (plaquettes, affiches). Cette autorisation exclut toute autre utilisation.

L'équipe de La musique de Léonie